L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 10 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE de place.—Un bonne homme de 18 ans, parlant l'espagnol et l'anglais, et qui connait parfaitement la ville, désirerait s'employer comme collecteur, ou trouver une place quelconque dans un bureau où il pourrait se rendre utile. Il fournira de bonnes références. S'adresser au No 181, rue Jackson.
7 déc—10f

UN français (Alsacien-Lorrain) médecin de profession, récemment arrivé à la Nlle-Orléans, désirerait trouver dans une famille, soit en ville ou à la campagne, une place de précepteur ; il se rendra en même temps utile à la famille comme médecin. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. S'adresser au No 126 rue de Chartres.
6 dé.—

A VENDRE.

A VENDRE—Maison simple, trois chambres, cuisine et échappée, rue Clouet 216, coin Hôpital. S'adresser Nos. St. Bernard, 26 1/2.
6 déc—1 sem

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Stiegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,787—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles Buckenmeyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
10 déc—10 14 18

Succession de George Sontag.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,145—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par la curatrice administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
4déc—1 9 13

Edouard Toujan vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,566—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edouard Toujan, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
8déc—6 11 15

Succession de Catherine Cowan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,688—Division E
Attendu que Gabriel Villeré, administrateur publique, a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Cowan, décédée intestat; avis est par le présent donné à toutes ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er déc—1 6 10

Succession de Joseph Lawrence Lorentz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,599—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gabriel Villeré, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
6déc—6 11 15
Greffier.

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,701 Division C—Attendu que Samuel M. Delano a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander W. Hodge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
3 déc—3 7 11
Greffier.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve P. Lehoc contre Mme Penn.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 10,059—En vertu d'un writ de mon facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville le LUNDI, 19 décembre 1887, à 11 heures a.m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de groceries, vins, liqueurs, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus. Il après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
10déc—10 16 21

P. A Bacas contre Silvain Guilhaus.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 9946—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville le LUNDI, 19 décembre 1887, à 11 heures a.m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un assortiment général de bijouterie en or et en argent, montres, diamants, lunettes, etc. Aussi, une action de fonds capital du Sun Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans et quatre actions de fonds capital du Crescent Insurance Company de la Nouvelle-Orléans. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant.
Les actions seront délivrées après le midi 20 octobre prochain.
9,8,11,14

James A. Vignaud & Co. vs George Heppe.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 10,057—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville le LUNDI, 19 décembre 1887, à 11 heures a.m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un attelage d'artifices bombes, etc.

Un wagon à quatre roues. Un lot de terre à bâtir de une vache et veau, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
H. DENIS HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6déc—6 10 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Stephen Ranville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B. Ordre de Cour—Considérant la date pétition, le tableau de radiation y annexé et qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Ranville, soit tenue par devant Charles Frank notaire le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures subséquentes contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) L. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. W. Howston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme :
Jas. D. RANKIN Député-Greffier.
2 nov—3f au 3 dec

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, montres, bijouterie, etc.

A seul une section du Sun Mutual Insurance Co., et quatre actions du Crescent Insurance Co.

Succession de Martin H. Meyer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 22 437.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 14 décembre, 1887 à 11 heures a. m., à une salle d'encan, No 18 rue Bourbon, en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District de la Nouvelle Orléans, susdénommée, je procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville le MERCREDI, 14 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dessus construites, situé dans la Nouvelle Orléans, sur la rue Roman, entre les rues Marais et Dauphine, à 120 pieds de la rue Dauphine, borné comme suit : Nord-Est par la rue Roman, Nord-Ouest par Mme Veuve Bonnecaze, Sud-Ouest par Mme Veuve Bonnecaze, et Sud-Est par Mme Veuve Bonnecaze, mesurant 30 pieds de front sur la rue Roman sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3 7 10 13

ASSURANCES

Quatrième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte établie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$275,376
Sur les risques de rivière	10,224
Sur les risques de mer	9,260 64
	$294,861 60
A ajouter :	
Primes non acquises de 1885	60 589 91
Total des primes	$355,450 91
A ajouter :	
Intérêts et profits et pertes	— /
Sauvetage	$ 34,549 04 426 66
	34,975 70
Revenu total	$390,426 61
A déduire : Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$ 120,616 67
Sur les risques de rivières	4,884 23
Sur les risques maritimes	1,965 84
	$127,466 74
Primes remboursées, cancellations, commissions et réductions	77,947 66
Réassurances	14,487 18
Taxes et licences	3,930 06
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Fairmille des Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	30,438 9
	$254,270 54
Surplus	$136,156 07

Dividendes payés en juillet 1886	$ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Balance	18,358 06
	$136,156

ACTIF—VALEURS SELON LE 8 DUCOUR MARCHÉ.

Argent comptant	$ 50,289 54
$100,000 bons 2 pour cent des Etats Unis, avec intérêt	$101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	129,000
$50,000 bons 4 prime de la ville de la Nlle Orléans	56,500 00
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	16,025 00
	$302,77500
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange	80 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
25 actions La. Ice Manufacture Co	525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en collection	37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, la-mappe, etc	2,000 00
	$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non payés	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429 600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
CHARLES CHEVALIER, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt statutaire légalisé de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et a porter la somme de six mille trois cent cinquante (6,350) dollars, ou $6,350.00, au crédit de fonds à rester.
SCOTT McGEHEE,
Secrétaire
jan—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente de Maître en Chancellerie.

No 19,422—Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de l'Association Coopérative des Prêts pour la Louisiane.

PAR A. G. BRICE, Maître—Nicholas J. Hoey, Orléanais, a acheté dans la vente faite par le Cour, fait et enregistré le 3 décembre 1887, le consigné Maître vendra à l'encan, Nicholas J. Hoey, offrant, au comptant et plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, l'Etat dont la Louisiane, la propriété suivante, à savoir—

La bâtisse en briques à deux étages (occupée maintenant comme maison de pension), No 86 rue Toulouse, dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Toulouse, St-Louis, Royale et Bourbon, la terre à mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse, sur soixante-trois, (63) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins ; le dit morceau de terre étant celui qui fut vendu par l'Association de la grande portion de terre achetée par la dite Association le 16 mai 1839, de Jean Baptiste La Branche, par acte passé pardevant Félix de Armas, notaire.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix d'achat en billets payables dans un et deux ans, avec hypothèque, à dater de la date de la confirmation de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur, avec cinq pour cent frais d'avocat et les clauses de garantie usuelles.

A. G. BRICE, Maître.
9 déc—5 f au 14 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ja cueille par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été signé par cette Cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants :

Emma Friedlander va Ferdinand Beer, son mari.
No 22,101.—Division D.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, le tout et les évidences étant en faveur de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 5me jour de décembre 1887, soit, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, mari, déclarant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer la control et la direction de la propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit ; tous les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 2me jour de décembre 1887, et de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGinigin vs Jules A. Fleuri.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,534—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourrogne et Forstall (laquelle dernière rue était auparavant la ligne de démarcation entre la propriété de Dame Miguel G. de Lizardi) les dits trois lots désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 1er janvier 1886, et mesurant chacun quatre vingt pieds de front sur la ligne latérale qui sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Dauphine, et contenant chacun quatre mille pieds carrés, plus ou moins.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., le premier jour de décembre 1886.

2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Valence, Cadiz, St Peter et St Patrick, désignés par les numéros vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre sur un plan de Hedin et Suburbanite, levés en date du 17 avril 1884, de plus ou moins 1 pouce de 2 pieds de front sur la rue St Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins, chacun, trente pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et bornant, chacun, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Charles Hedin, suivant deux actes passés pardevant Jas. Graham, notaire en cette ville, le dix huit décembre 1886.

3. Un autre morceau de terre situé au coin de la rue Reynès et Bourrogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et héritiers de Horthife Hénau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11nov—11,18,25—2,9,16déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, coin d'Upper City Park.

Sixième District, dans l'affaire de

William Marrer vs. Mme Ellen A. Soulby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,369—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Derbigny, Marais et Ursulines, désignés comme lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.

Le lot numéro un de terre, dans le même îlot, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur cha. cune des lignes parallèles aux rues Dauphine et St Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Toutl et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlot, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Toutl, de l'Ouest vers la rue Toutl, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Miro et parallèle à la rue Dauphine, de là 22 pieds 3 pouces sur la dite ligne oblique dans la direction de la rue St Philippe, de là 4 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Toutl et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en briques à trois étages occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, une écurie, deux citernes, etc. et clos par le No 80 rue Pierre.

Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 70 pieds 7 pouces entre la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Dauphine, mesurant 1512 pieds carrés, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, avec comptoir, magasin, cuisine, citerne etc. et désigné par le No 83 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 11 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Colcol, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, avec comptoir, magasin pour les goods et articles d'épicerie, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, et est désigné par le No 81 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement détaillées en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposé au bureau de John R. Leget, notaire, 58 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste au crédit d'une année pour deux tiers de la balance garantis par hypothèque avec un vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'au parfait paiement. Les billets devront être acceptés lorsqu'un paiement des billets antérieurs aura été effectué, et seront garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Acte de vente pardevant John R. Leget notaire 58 rue Royale aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour le prix de la vente.

4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une plantation de valeur,

7 1/2 lieues plus ou moins de la paroisse d'Orléans

Sur le fleuve Mississippi.

Ayant environ 1400 acres de terre,

Dans la paroisse St-Charles,

Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.

Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.

Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nlle Orléans.

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était auparavant la ligne de démarcation entre la propriété de Dame Miguel G. de Lizardi) les dits trois, Quatre et Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 1er janvier 1886, et mesurant chacun quatre vingt pieds de front sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Dauphine, et contenant chacun quatre mille pieds carrés, plus ou moins, le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., le premier jour de décembre 1886.

2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Valence, Cadiz St Peter et St Patrick, désignés par les numéros vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre sur un plan de Hedin et Suburbanite, levés en date du 17 avril 1884 de plus ou moins 1 pouce de 2 pieds de front sur la rue St Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins, chacun, trente pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et bornant, chacun trente pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise de Charles Hedin, suivant deux actes passés pardevant Jas. Graham, notaire en cette ville, le dix huit décembre 1886.

3. Un autre morceau de terre situé au coin de la rue Reynès et Bourrogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et héritiers de Horthife Hénau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11nov—11,18,25—2,9,16déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, coin d'Upper City Park.

Sixième District, dans l'affaire de

William Marrer vs. Mme Ellen A. Soulby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 22,369—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Octavie et Jeannette et les Avenues St. Charles et Peters, désignés comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. C. Boudousquié, en date du 21 juin 1887, et un croquis y annexé pour référence à un acte d'échange passé devant E. Barnett, notaire, le 14 février 1871, les lots mesurant quarante vingt-deux pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et demi entre lignes sur la ligne latérale ouest, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne de la première cinq et vingt-quatre pieds dans le fond, le tout numéro cinq mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne latérale ouest, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne de la première cinq et vingt-quatre pieds dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, avec deux chambres, cuisine, galerie, citerne, etc., et désigné par le No 1 rue Octavie.

Le lot numéro quatre mesurant vingt-deux pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne latérale ouest, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne de la première cinq et vingt-quatre pieds dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, avec deux chambres, cuisine, galerie, citerne, etc., et désigné par le No 3 rue St. Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles en pareil cas, et contiendra pacte de non aliéner, en cas de prompt paiement, et autres conditions ordinaires.

Acte de vente pardevant A. Pheanor Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 nov—15 19 26—3 10 17 déc.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.

En cas de décès ou d'absences, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1887.

Liste de publications.

Ballou	Lapine Jules
Balès Pierre	Lassalle Jean Louis
Baron Dax et ci Engs	Laurentie Jean Baptiste
Barry	Mallet
Baroq Mme Vve et ci.	Martinez Pierre
Baron	Malmaison Magloire
Castet Paul (3)	Mme Vve Victor
Gastez Vve	Monsieur Raimond fils
Canau Mme Vve Propre	Migeiran H.
Camors Jean Baptiste	Migniperan E. P.
Canal Justin	Ouvrille les époux
Degas Joseph les époux	Pelletier Claude
Durrade Jeanne	Lafitte Charles
Fontenot Célestin	Collins Antoine Ephrem
Peter Théophile	Rue
Gauchon Pierre	Revestre Emile
Havet Eloi	Telty ou Tolt Mme Vve
Fernandez Mlle Jenny	Thierard
Jourdet Mme Veuve	Thiard Vve Jean Louis
Jourdet H	Thiard Vve Jean Louis
Lalande Auguste	Vaillant les époux
Larigue Vve Jean père	Vanlan Pierre Charles
Vidaut	

LETTRES,
Hérel Antoine

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, il invite les personnes qui ont à reconnaître à mon vice des actes signés ou contenus, en faveur de la veuve de Bonneville-Bellevue, de Pointe-Coupée, précédemment, par M. Cesar Arroyo, chancelier d'Etat de Pointe de la Louisiane.

Le Consul Général,
Vte PAUL D'ARTAC.

JUDICIAIRE.

Toutes les personnes devant produire des titres de Rois Rois, Terres et autres à l'appui de leurs établissements, ou y trouvant tous les agréments et le confort désirables à des prix modiques.

F. GAUPP.

$100 Rue Conti $100

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage.

No 876 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages.

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau, 38 et 40 rue Carondelet—LE SAMEDI, 17 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse Amélie Stiegler, née Hupe. Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 7 1/2 lieues au dessus de la Nouvelle Orléans, bien et favorablement connue comme la Plantation Freudenauer, et mesurant 1400 arpents plus ou moins de superficie, bornée comme suit : Nord-Est par Mme Veuve Jacques Arnaud, représentée par Mme Veuve Bonnecaze, Sud-Ouest par Mme Veuve Bonnecaze, et Sud-Est par Mme Veuve Bonnecaze, mesurant chacun, trente pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de soixante-trois lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne latérale qui la sépare du lot D avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, avec comptoir, magasin, cuisine, citerne etc. et désigné par le No 84 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 11 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Colcol, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, avec comptoir, magasin pour les goods et articles d'épicerie, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, et est désigné par le No 81 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement détaillées en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposé au bureau de John R. Leget, notaire, 58 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquereur, et le reste au crédit d'une année pour deux tiers de la balance garantis par hypothèque avec un vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'au parfait paiement. Les billets devront être acceptés lorsqu'un paiement des billets antérieurs aura été effectué, et seront garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Acte de vente pardevant John R. Leget notaire 58 rue Royale aux frais de l'acquereur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour le prix de la vente.

4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une plantation de valeur,

7 1/2 lieues plus ou moins de la paroisse d'Orléans

Sur le fleuve Mississippi.

Ayant environ 1400 acres de terre,

Dans la paroisse St-Charles,

Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.

Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.

Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nlle Orléans.

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dauphine, Bourgogne et Forstall (laquel